



Rapport sommaire

Concernant le présent accident ou incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 45 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Evènement Franchissement signal en gare de Fribourg
Type évènement: Irrégularité sans danger immédiat
Lieu, date et heure: Fribourg (FR), 26 mai 2015, 14h10
Reg. Nr.: 2015052602
Moyen transport: Train

Entreprise impliquée:

Transport: WRS
Infrastructure: CFF-I
Autres: -

Personnes impliquées: Mécanicien WRS

Véhicules impliqués: Locomotive diesel 98 85 5847 906-5

Dégâts:

Humain: -
Véhicule: -
Infrastructure: -
Tiers: -

Déroulement

Le mardi 26 mai 2015 vers 14h10, lors de l'entrée en gare de Fribourg, le train 33252L composé d'une locomotive diesel seule en provenance de Renens, a franchi le signal d'entrée A841 en position arrêt et s'est immobilisée environ 60 mètres après ledit signal. Aucune mise en danger directe d'un autre convoi ferroviaire ne s'est produite.

Conclusions

Au signal avancé, le mécanicien a quitté l'avertissement, puis a été déconcentré par l'appel du Chef de circulation qui est intervenu peu après. Le CC lui indiquait qu'il prenait son train sur la voie 31 en gare de Fribourg. Le mécanicien a ensuite "oublié" que le signal était fermé. Le train 33252L a été stoppé par le système d'arrêt automatique lors du franchissement du signal A841. Au moment où la locomotive a franchi le signal A841, aucun itinéraire n'avait été établi dans le secteur. De ce fait, aucune mise en danger directe ne s'est produite.

C'est pourquoi, le SESE renonce conformément à l'art. 29 alinéa 1 de l'Ordonnance sur les enquêtes de sécurité sur les événements dans les transports (OEIT) et à l'art. 45 de l'OEIT à poursuivre ses investigations et clôt l'enquête avec ce rapport sommaire.

Berne, 20.08.2015 Service suisse d'enquête de sécurité